

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS Nº 7-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Chemin du Closel - Réalisation d'une liaison de mobilité douce le long des voies CFF, entre le passage du Trait d'union et le passage inférieur du Léman

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission: Mardi 12 octobre 2021, à 19h, Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 7 octobre 2021

PRÉAVIS Nº 7-2021

Chemin du Closel – Réalisation d'une liaison de mobilité douce le long des voies CFF, entre le passage du Trait d'union et le passage inférieur du Léman

Table des matières

1	Preambule	4
2	Situation actuelle	4
2.1	Quartier du Closel-Perrelet	4
2.2	Construction du saut-de-mouton	4
3	Aspects fonciers	5
3.1	Statut du chemin du Closel	5
3.2	Principe général	5
3.3	Conventions	5
4	Travaux prévus	6
4.1	Projet de l'ouvrage	6
4.2	Corridor biologique	7
4.3	Éclairage public	7
5	Calendrier des travaux et organisation	7
5.1	Calendrier	7
5.2	Mise à l'enquête	8
5.3	Direction des travaux	8
5.4	Marchés publics	8
6	Estimation des coûts	8
6.1	Crédit de construction	8
6.2	Subventions attendues	8
6.3	Impacts sur le compte de fonctionnement	9
7	Incidences financières	9
7.1	Dépenses engagées	g
7.2	Investissements et subventions	9
7.3	Plan des investissements	9
7.4	Coût du capital	. 10
7.5	Compte de fonctionnement	. 10
R	Conclusion de la Municipalité	10

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

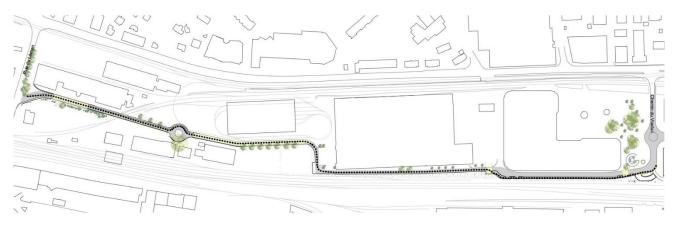
L'axe de mobilité douce proposé dans le présent préavis permettra de transiter le long du chemin du Closel et de traverser ce quartier de manière agréable, rapide, directe et hors du trafic motorisé.

Ce projet s'insère dans une vision autant globale que locale. En effet, il complète la réalisation du passage du Trait d'union et permettra aux Renanais.es de rejoindre le Centre sportif de Malley (CSM) à pied et à vélo de façon sécurisée. D'autre part, ce tronçon de mobilité douce de plus d'un kilomètre de long s'inscrit dans un itinéraire plus global qui reliera à terme la gare de Lausanne à la gare de Morges en suivant les voies ferrées.

Ce projet s'articule autour de deux concepts. Le premier est d'obtenir un droit de passage au profit de la mobilité douce sur le chemin du Closel, en mains privées, et de pacifier cette rue en perpétuant l'interdiction du transit aux voitures qui l'utilisent aujourd'hui comme raccourci. Ce premier point permettra aux cyclistes et aux piéton.ne.s de partager ce chemin en toute sécurité sur une grande partie du tracé.

Le second est de réaliser un tronçon cycliste en site propre sur la partie longeant le bâtiment du CSM. Cela complétera cette rue d'accès aux bâtiments des transports publics de la région lausannoise (tl), qui offre déjà un trottoir côté CSM. La réalisation de cette voie cycliste, située entre la route et les voies CFF, nécessite la réalisation d'un ouvrage de soutènement, dont les coûts sont inclus dans le présent préavis.

Les travaux de reprise des talus dans le cadre du chantier CFF du « saut-de-mouton » offrent l'opportunité de réaliser ce passage de mobilité douce en toute sécurité durant une période où les trains circulent sur les voies au sud.



Chemin du Closel

1 Préambule

Dans le cadre du Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), la Ville de Renens prévoit de développer des infrastructures en faveur des piéton.ne.s et des vélos. Elle cherche à promouvoir des itinéraires continus et confortables à travers la ville. L'objectif de ces itinéraires est de proposer des liaisons plus attractives pour les nombreux cyclistes, dont le nombre va grandissant, notamment par l'amélioration des aspects qualitatifs et sécuritaires.

La Ville de Renens, en concertation avec les autres Schémas directeurs et dans le cadre des études du PALM, s'est associée à cette réflexion globale afin d'offrir un chemin de mobilité douce reliant les gares entre elles.

La liaison de mobilité douce du Closel est un maillon de l'un des itinéraires en cours de réalisation. Ce tronçon avait déjà été identifié dans le cadre du document de la stratégie de développement de la mobilité douce du PALM en 2007, et sa pertinence a été confirmée dans la révision de ce document en 2012.

2 Situation actuelle

2.1 Quartier du Closel-Perrelet

Le quartier du Closel-Perrelet se situe à l'est de Renens. Il présente un caractère industriel, pauvre en espaces extérieurs de qualité et, situé entre deux voies ferroviaires importantes au sud et au nord, très peu perméable à la mobilité douce. Il est accessible à l'ouest par la rue du Léman et à l'est par le chemin du Viaduc à Prilly. Les CFF, propriétaires majoritaires de ce site, ainsi que les tl ont la volonté de désenclaver ce quartier.

Plusieurs projets d'importance, en lien avec le développement des tl ainsi que la construction du garage-atelier du tram, vont prochainement voir le jour. Le quartier se développe; on y trouve actuellement plus de 1'600 emplois et les projets des tl vont augmenter sensiblement la fréquentation du site dans le futur.

C'est dans ce contexte que la Ville de Renens souhaite tirer profit des futures réalisations CFF et des tl pour réaménager le chemin du Closel. Il s'agit en effet d'assurer un tracé alternatif pour les mobilités douces et d'établir une connexion entre la rue du Léman et le futur quartier de Malley qui corresponde aux exigences dessinées par les planifications directrices supérieures (PALM, plan directeur intercommunal).

2.2 Construction du saut-de-mouton

Le chemin du Closel traverse le site le long des voies de chemin de fer. Un élargissement conséquent de la plateforme ferroviaire a été réalisé dans le cadre du projet ferroviaire de construction de la 4e voie ferrée entre Lausanne et Renens dont le projet majeur est constitué par le « saut-demouton ». Les travaux de cet ouvrage ont débuté en novembre 2018 et la fin de ceux-ci est prévue pour 2022.

Il est essentiel de réaliser ce projet de mobilité douce en coordination avec le programme des travaux des CFF. En effet, cette démarche permet de réaliser des économies sur la mise en œuvre particulièrement onéreuse des mesures de protection exigées pour des travaux effectués à proximité de voies ferrées en exploitation.

3 Aspects fonciers

3.1 Statut du chemin du Closel

Le secteur desservi par le chemin du Closel est situé sur les territoires communaux de Renens et Prilly. Il est en main de trois propriétaires fonciers: la Ville de Renens, les CFF et la Ville de Lausanne. Cependant, un grand nombre d'acteurs en possession d'un droit de superficie (DDP) opèrent sur le site et sont directement concernés par le développement d'un axe de mobilité douce, les tl en particulier au vu du nombre important de collaboratrices et collaborateurs qui l'emprunteront. Il est à noter qu'une convention relative aux aspects fonciers, dans le cadre du plan d'affectation cantonal (PAC) « Centre sportif cantonal de Malley » sur les territoires des Communes de Prilly et Renens, a été signée en 2016; elle prévoit un cheminement public de mobilité douce au sud du périmètre de ce PAC et principalement sur la parcelle N° 790, propriété de CFF Infrastructure. Les propriétaires des autres parcelles se sont engagés à collaborer avec la Ville de Renens pour la réalisation de ce chemin de mobilité douce à la condition qu'il soit réalisable d'est en ouest jusqu'à la rue du Léman.

La Ville de Renens possède la parcelle N° 782, dont fait partie le chemin du Closel et qui relie la rue du Léman. Cette parcelle est grevée d'une servitude.

Cette parcelle sera utilisée comme voie de desserte par les tl pour leurs importants chantiers prévus jusqu'en 2025. Une charge aux permis exigera que ce chemin soit sécurisé et éclairé pour les piétons et vélos. Cette parcelle, qui est grevée d'une servitude, sera complétée pour la répartition des coûts d'entretien entre les futurs utilisateurs (CFF et tl) de cette parcelle.

3.2 Principe général

Le chemin du Closel est privé et sera impacté par de nombreux chantiers importants des tl, jusqu'en 2024, dont le garage-atelier du tram. En effet, le chemin du Closel se raccorde sur la rue du Léman, laquelle est l'unique voie d'accès pour les chantiers. Durant cette période, les tl seront responsables de la sécurité, de l'éclairage et de l'entretien du chemin du Closel qui traverse la parcelle N° 782, propriété de la Ville Renens.

A la fin des travaux, ce tronçon sera soit intégré au DP, soit géré par une servitude de passage public.

3.3 Conventions

Afin de réaliser la connexion entre la rue du Léman (DP 1081) sur Renens jusqu'au Trait d'union (DP 94) sur Prilly, deux conventions ont été établies.

La première engage les différents propriétaires à développer un projet de réaménagement du chemin du Closel intégrant sur toute sa longueur un cheminement continu pour les vélos et les piéton.ne.s ainsi qu'une limitation volontaire de la vitesse à 30 km/h afin de leur offrir de meilleures conditions de sécurité.

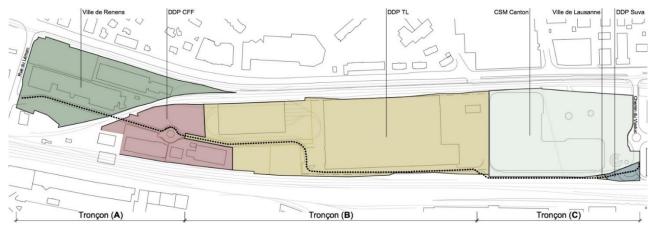


Illustration des trois tronçons

Le premier tronçon (A) se situe entre la rue du Léman et le rond-point sur la parcelle N° 754 des CFF. Une borne rétractable sera installée pour couper le trafic de transit à travers le quartier pour les transports individuels motorisés. L'accès à la rue du Léman doit pouvoir fonctionner comme voie de secours pour les bus au cas où leur autre accès au dépôt serait momentanément bloqué.

Le second tronçon (B) est entièrement situé sur les parcelles en DDP des tl. L'aménagement, l'entretien et l'éclairage de cette partie du chemin du Closel seront à leur charge. Ces travaux s'inscriront dans les grands projets en devenir comme le garage-atelier du tram (GAT) ainsi que les réaménagements du garage des bus des tl.

Le dernier tronçon (C) se situe essentiellement sur la parcelle N° 790 qui appartient à CFF Infrastructure. A sa demande, une convention spécifique a été établie avec la Ville de Renens pour préciser les conditions de la mise à disposition de leur terrain.

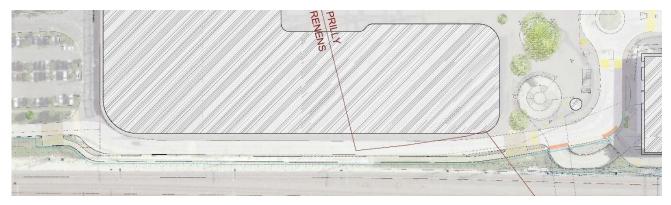
Cette 2^e convention stipule que la Ville de Renens s'engage à effectuer la construction de l'ouvrage de génie civil selon les directives de sécurité des CFF et à prendre en charge l'entretien constructif ainsi que le service de voirie (propreté et service hivernal) sur l'ensemble de ce tronçon public.

CFF Infrastructure met à disposition 555 m² de terrain, avec une location de CHF 1.- par m² soit CHF 555.- annuel, afin de réaliser cet ouvrage sans limite temporelle. Néanmoins, si pour des raisons techniques impératives, CFF Infrastructure demande de reprendre leur terrain avant une période de 30 ans, il s'engage à indemniser la Ville de Renens sur la base de la valeur résiduelle en tenant compte de l'amortissement sur cette période.

4 Travaux prévus

4.1 Projet de l'ouvrage

L'ouvrage projeté par Renens le long du chemin du Closel est situé devant le Centre sportif de Malley. Il est dédié uniquement aux vélos. Le gabarit de 2,5 mètres de largeur permet le croisement de deux vélos. La très bonne visibilité (tracé quasi rectiligne), de même que la longueur de 275 m et l'absence d'accès latéraux, permettent un croisement à vue aisé.



Plan de l'ouvrage

L'ensemble de l'ouvrage reste dans les emprises nécessaires au chantier des CFF, ce qui permet une réalisation rationnelle. Une clôture servira de limite avec le domaine ferroviaire. Destiné à un trafic léger, le sol sera réalisé avec un revêtement bitumineux pour faciliter la circulation des cyclistes.

4.2 Corridor biologique

Lors de la mise à l'enquête du projet de la 4^e voie et du saut-de-mouton, les CFF se sont engagés à compenser les talus modifiés par le nouveau tracé par la création de milieux analogues. Le projet de piste cyclable entraîne un impact supplémentaire sur ces talus. Ils seront aménagés afin de créer un milieu propice pour l'Œillet prolifère, l'Œillet saxifrage et la Lisière à feuilles ovales.

La construction, la végétalisation ainsi que l'entretien de ces biotopes seront à la charge de CFF Infrastructure.

4.3 Éclairage public

L'ouvrage de mobilité douce sur la parcelle de CFF Infrastructure aura un éclairage adapté aux normes suisses en vigueur (EN/SN 13201.1-4). En outre, les luminaires seront installés de façon à obtenir un éclairage orienté sur la piste cyclable et ceci conformément à la demande de CFF Infrastructure.

Les frais d'éclairage lié à cet ouvrage seront à la charge de la Ville de Renens.

5 Calendrier des travaux et organisation

5.1 Calendrier

En raison de la proximité des lignes CFF et des complications évoquées plus haut, la réalisation doit impérativement être coordonnée avec le chantier du « saut-de-mouton », afin de bénéficier des mesures de sécurisation du chantier. Les travaux sont actuellement programmés pour février 2022, pour une durée d'environ quatre mois, avec une ouverture du chemin mobilité douce en juin 2022. Dans le cas où la réalisation de ce projet ne pouvait pas être coordonnée avec cette intervention, la Ville de Renens se verrait contrainte de réaliser des parois de protection onéreuse en raison de la proximité des voies.

5.2 Mise à l'enquête

La mise à l'enquête publique du projet s'est déroulée du 3 juillet au 1^{er} août 2021. Elle n'a pas suscité d'oppositions. En parallèle, une autorisation administrative a été accordée le 28 juin 2021 par la Ville de Prilly concernant le secteur situé sur son territoire.

5.3 Direction des travaux

Les travaux de génie civil seront dirigés par le bureau de génie civil mandaté par les CFF pour la réalisation du saut-de-mouton. Le bureau d'architecture qui a conçu et réalisé le passage du Trait d'union sera responsable de la partie architecturale sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et avec le soutien du Service Infrastructures-Mobilité.

5.4 Marchés publics

Les entreprises pour ce chantier ont été mandatées lors d'une procédure ouverte de marchés publics fédéral initiée par les CFF pour le saut-de-mouton. L'ouvrage de mobilité douce sur la parcelle de CFF Infrastructure sera réalisé par les mêmes entreprises de construction et aux mêmes conditions une continuité au meilleur coût.

6 Estimation des coûts

6.1 Crédit de construction

Le coût total des travaux est estimé à CHF 960'000.- TTC sur la base du devis effectué dans le cadre de la phase d'étude du projet d'ouvrage. Cet investissement se décompose comme suit:

Devis estimatif des coûts TTC

1. Travaux de construction

Mise en forme du terrain	CHF	195′500
Gros-œuvre	CHF	335′500
Second-œuvre	CHF	91′500
Végétation	CHF	23′500
Éclairage	CHF	80'000
Divers et communication	CHF	65′500
	Gros-œuvre Second-œuvre Végétation Éclairage	Gros-œuvre CHF Second-œuvre CHF Végétation CHF Éclairage CHF

2. **Honoraires**

2.1	Honoraires ingénieur civil	CHF	55′000
2.2	Honoraires architecte et spécialistes	CHF	107'000
2.3	Honoraires pour géomètre	CHF	6′500

Investissements sollicités (TTC) CHF 960'000.-

6.2 Subventions attendues

Cet itinéraire fait partie de la stratégie de mobilité douce définie dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). A ce titre, il pourra bénéficier d'une subvention fédérale. De plus, la stratégie cantonale de promotion du vélo soutient également financièrement les mesures infrastructurelles en faveur du vélo.

Les subventions de la Confédération/PALM 2^e génération s'élèvent à CHF 161'000.- et la contribution cantonale à CHF 69'000.-., soit un total de à CHF 230'000.-.

6.3 Impacts sur le compte de fonctionnement

Le Service de voirie sur l'ouvrage réalisé par la Ville de Renens sera intégré dans un futur contrat d'entretien avec la Ville de Prilly qui comporte le Trait d'union et le futur parc des Coulisses.

Cet entretien annuel (balayage, déneigement, entretien végétal) a été estimé par les Services du CTC à CHF 3'700.- par année.

A cela s'ajoute d'une part, la location annuelle du terrain, 555 m² à CHF 1.- le m², soit CHF 555.-, arrondi à CHF 600.- et d'autre part, les frais d'éclairage public annuels estimés à CHF 500.- TTC.

Ainsi, le total des coûts de fonctionnement annuel induit par cet ouvrage est estimé à **CHF 4'800.- TTC.**

7 <u>Incidences financières</u>

7.1 Dépenses engagées

Des études techniques spécifiques pour l'ouvrage de génie civil de 275 m de long ont été engagées pour un montant de CHF 68'600.- TTC et sont intégrées dans le présent préavis. Elles ont été financées dans le cadre du préavis N° 2-2016 – Autorisations générales 2016-2021, point 5 « Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas ». Cette dépense a été enregistrée dans le compte de bilan N° 9140.7016 – Chemin du Closel - Axe de mobilité douce.

7.2 Investissements et subventions

Les investissements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage de mobilité douce s'élèvent à CHF 960'000.- TTC, avant déduction des subventions de la Confédération et de la contribution cantonale pour un montant de CHF 230'000.- soit un total net de CHF 730'000.- TTC.

7.3 Plan des investissements

Le montant relatif à la construction de l'ouvrage de mobilité douce figure au plan des investissements (2020-2024), adopté par la Municipalité le 28.09.2020, comme suit : section N° 3820.8038.5010 – Ch. du Closel – Itinéraire mobilité douce, pour un montant de CHF 460'000.-.

Cet investissement sera imputé dans les nouveaux comptes suivant :

- N° 3820.1070.5010 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel infrastructure, amortissement sur 30 ans CHF 650'000.- net TTC.
- N° 3820.1071.5050 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel éclairage, amortissement sur 20 ans CHF 80'000.- TTC.

7.4 Coût du capital

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 36'617.- pendant 20 ans et de CHF 31'417.- pendant les 10 années suivantes. Ce coût se décompose de la manière suivante :

Eclairage public

➤ CHF 5'200.-: amortissement CHF 4'000.- (CHF 80'000.- divisé par 20) pendant 20 ans, intérêts CHF 1'200.- (CHF 80'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 20 ans.

Travaux de construction et frais accessoires

CHF 31'417.-: amortissement CHF 21'667.- (CHF 650'000.- divisé par 30) pendant 30 ans, intérêts CHF 9'750.- (CHF 650'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 30 ans.

7.5 Compte de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, cet investissement entraîne les charges de fonctionnement suivantes, telles que décrites au chapitre 6.3:

	Total	2'800	4'800
3810.3123.02	Travaux – électricité éclairage public	300	500
3100.3161.01	Terrain communaux - Loyer divers	400	600
3610.3142.06	Logistique et maintenance - Entretien passage Closel – Trait d'union (Malley)	2'100	3'700
N° de compte	Libellé	2022	2023 et suivants

Note: chiffres arrondis à la centaine

8 Conclusion de la Municipalité

Ce projet de mobilité douce émane du programme de législature et s'insère dans une vision globale; il contribue fortement à la transition écologique et répond aux enjeux climatiques en favorisant la mobilité douce; il repose notamment sur l'article 52, alinéa 3 de la Constitution vaudoise qui impose aux communes de lutter contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain ou à son environnement. En coordination avec le développement des « mesures vélo » portées par le canton dans les agglomérations, la Ville de Renens participe avec ce nouveau maillon cyclable à la lutte contre l'engorgement des réseaux routiers, les émissions sonores et de poussières fines, et donc les problèmes de santé publique.

Du point de vue de sa mise en œuvre, ce projet repose sur des échanges entre des propriétaires privés (CFF et tl) et la Municipalité, permettant ainsi de renforcer un maillage plus fin et surtout distinct du réseau routier en exploitant un chemin privé. Cette solution novatrice, impliquant plusieurs acteurs de la Ville de Renens, est une des mesures les plus efficaces pour lutter contre les émissions polluantes et répond aux attentes exprimées notamment dans la démarche « Demain Renens ».

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CCO_20211007_Preavis-7-2021_Closel_Liaison-Mobilite.doc

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 7-2021 de la Municipalité du 27 septembre 2021,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE le projet de liaison de mobilité douce sur le chemin du Closel.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 960'000.- TTC pour les travaux de construction d'un ouvrage de mobilité douce le long du chemin de Closel, avant déduction de la subvention fédérale pour les mesures PALM 2016 de CHF 161'000.- et de la contribution cantonale de CHF 69'000.-, soit un total net de CHF 730'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- Compte N° 3820.1070.5010 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel infrastructure, CHF 650'000.- net TTC (amortissement 30 ans);
- Compte N° 3820.1071.5050 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel éclairage, CHF 80'000.- TTC (amortissement 20 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – infrastructure) et en 20 ans (Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – éclairage), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 2'800.- réparti dans les comptes N° 3610.3142.06, 3100.3161.01 et 3810.3123.02.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2021.

AU NOM DÈ LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément

Michel Veyr

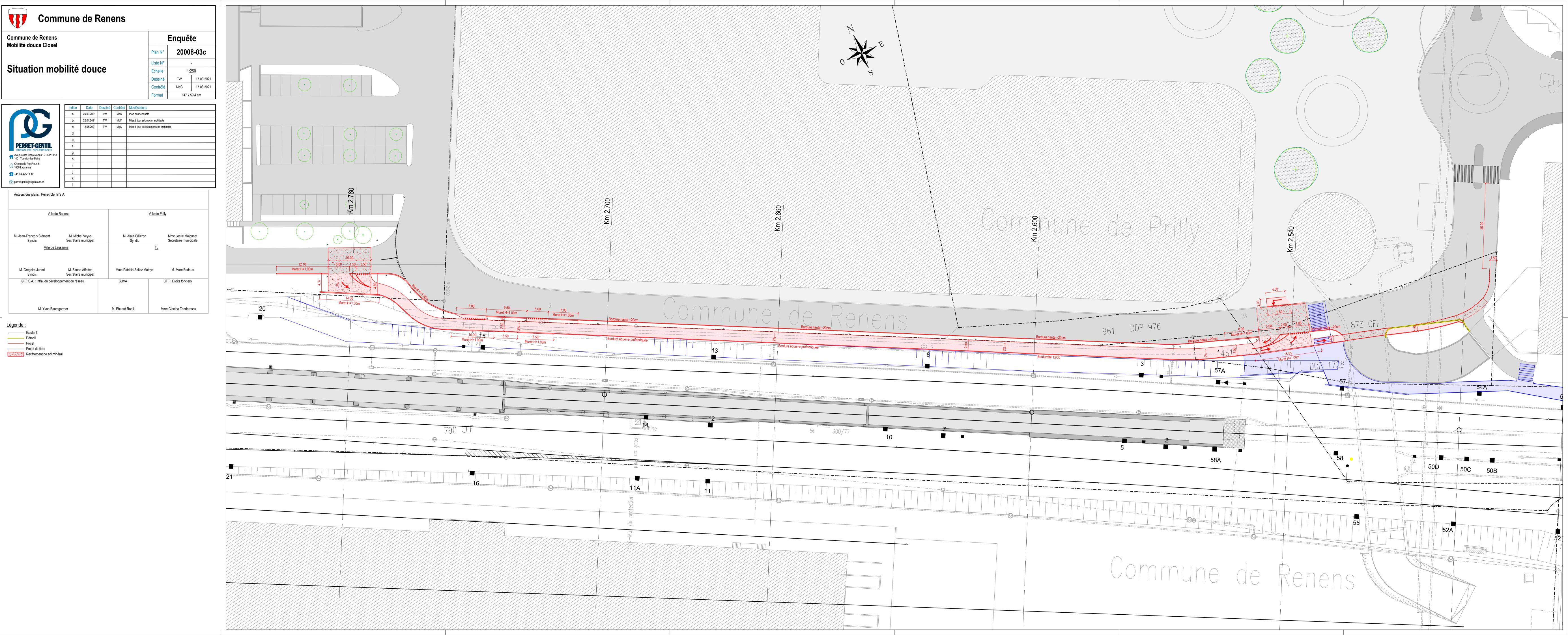
Annexes:

- plan de situation

- coupes de l'ouvrage

Membre de la Municipalité concernée:

- Mme Tinetta Maystre



Chemin de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne

*** +41 24 425 11 12

----- Projet



Profils en travers

Plan N°	2000	8-02f	
Liste N°	-	-	
Echelle	1:100		
Dessiné	TW	18.06.202	
Contrôlé	MdC	18.06.202	
Format	105 x 2	29.7 cm	

PERRET-GENTIL Ingénieurs civils - www.ingenieurs.ch	-
Avenue des Découvertes 12 - CP 1118 1401 Yverdon-les-Bains	
Chemin de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	
₹ +41 24 425 11 12	
gerret-gentil@ingenieurs.ch	

	Indice	Date	Dessiné	Contrôlé	Modifications
	а	14.07.2020	TW	MdC	Mise à jour projet (raccord Est mobilité douce)
	b	24.09.2020	TW	MdC	Mise à jour du projet selon remarques TRANSITEC
	С	17.03.2021	TW	MdC	Mise à jour selon concept architecte
	d	24.03.2021	TW	MdC	Plan pour enquête
	е	22.04.2021	TW	MdC	Mise à jour selon plan architecte
	f	12.05.2021	TW	MdC	Mise à jour selon remarques architecte
3	g				
	h				
	i				
	j				
	k				
	I				

